

U.

ATTENTION

le virus libéral est toujours là !



F.S.U. Ile de France
Services publics : des missions
ANI - Pacte de responsabilité - Réduction des dépenses publiques
au service de l'intérêt général
STOP! Faites le choix des solidarités, de l'égalité, pas de la fin

Fédération Syndicale Unitaire du 94
EPA, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNES, SNESup, SNETAP, SNCS, SNPES-PJJ, SNIPIEN, SNUAS-FP, SNUTER, SNUEP, SNUipp, SNUPDEN

www.fsu94.fsu.fr



Ce journal est bien particulier ; en effet, alors que nous étions en pleine lutte contre la réforme des retraites, d'où l'idée du journal avec un récapitulatif photographique des temps forts des luttes, à Paris et dans notre département, tout s'est arrêté... Enfin, non, pas tout. Car le gouvernement a profité de cette période si particulière pour décréter l'état d'urgence sanitaire, et faire passer des ordonnances régressives pour les travailleurs : allongement du temps de travail hebdomadaire, attaque contre les congés payés...

- Lors du confinement, les instances de la FSU94 se sont réunies hebdomadairement, et nous avons suivi de très près tout ce qui se passait dans le département. Accueil des enfants de soignants dans les écoles et les collèges, traitement des personnels territoriaux, ... Il est à noter que quelques villes du Val-de-Marne et un territoire ont appliqué, dans la plus parfaite illégalité puisque l'ordonnance ne concernait que le privé, la régression sur les jours de vacances de leurs personnels : obligation pour certains de prendre des jours de congé pendant la période du confinement variant de 4 à 7 jours selon les territoires.
- Un peu partout, ordres et contre ordres se sont succédé ; les témoignages des personnels soignants sont de ce point de vue édifiants : il faut arrêter de dire et de penser que l'hôpital public a résisté au choc ! Les personnels sortent de cette crise exténués et en colère, nombre de patients ont été transférés en urgence, et nombre de patients n'ont pas reçu les soins nécessaires.
- Tout comme la FSU a participé à la mobilisation des personnels soignants le 16 juin, elle soutient celle à venir du 30 juin : après les applaudissements, il est de notre devoir de manifester avec et pour ces personnels.
- La FSU est signataire de l'appel « Plus jamais ça, construisons ensemble le jour d'après », appel signé pour la première fois par un large spectre de plus de vingt organisations alliant des syndicats de salariés, d'étudiants et de lycéens à des associations comme OXFAM, Greenpace, Alternatiba, ...

Cet appel est porteur d'espoir pour construire un nouveau monde écologique, féministe et social : il met en débat des propositions portant aussi bien sur le monde économique que sur le monde écologique.

A la FSU94, nous avons décidé de nous engager pour promouvoir cet appel qui ne recueille pour l'instant que 185 000 signatures. Vous trouverez sur notre site le lien pour aller signer la pétition reliée à ce texte, et nous sommes en préparation de réunions et stages dès la rentrée 2020 sur ce sujet.

En attendant de nous retrouver, nous vous souhaitons à toutes et tous de bien vous porter et de profiter des vacances pour revenir encore plus combattifs !

■ Catherine Anglesio

L'école d'après...

d'après toujours plus de régressions sociales et des droits des personnels !

Le SNUipp-FSU est très inquiet sur la rentrée 2020 après la crise sanitaire sans précédent que le pays a traversée. Une crise qui a été gérée par les équipes enseignantes, les directrices et les directeurs sur le terrain. Gérée avec des informations données essentiellement par les médias qui sont devenus l'annexe du ministère ! Pas un écrit, pas de consignes claires du rectorat et de la DSDEN durant plusieurs semaines ;

aucun écrit des IEN durant cette période. Chaque école s'est débrouillée à partir du 16 mars et chaque enseignant.e s'est débrouillé.e avec son matériel personnel pour mettre en place très rapidement une nouvelle forme de travail : le distanciel. Un plongeon dans un inconnu mais une capacité extraordinaire des PE à s'adapter à la situation et à proposer un travail de grande qualité à tous les élèves. [suite en page 3...]

■ [suite de l'article de la page 2] Pendant ce temps là, le ministre donnait par l'intermédiaire de son secrétariat BFM télé des informations se contredisant régulièrement avec celles du gouvernement vantant la bonne marche de « la continuité pédagogique » sans regarder les dégâts provoqués par le manque de moyens donnés aux plus défavorisés.

■ Puis arrive la période de déconfinement : 11 mai, 25 mai, 2 juin, 22 juin. Pas moins de 4 rentrées à organiser dans les écoles avec la lourdeur d'un protocole sanitaire strict et toujours sans aide de l'Institution. Et soudain on s'est vu porter des tables, des chaises, coller des affiches, du balisage, installer des barrières, mesurer, planifier, élaguer, ajouter, remanier. On s'est vu adapter le protocole aux bâtis scolaires inadaptés, élaborer les listes d'ayants droit, les listes des GS, CP et CM2 qui pourraient reprendre et puis non c'est plus les GS, CP et CM2 mais les élèves les plus en difficulté et puis non, on prend que les ayants droit car la liste s'allonge et on ne peut pas ouvrir plus de groupes que ne le permet le protocole...

Un nouveau vocabulaire fait son entrée dans les écoles : groupes, ayants droit, masques, gel hydroalcoolique, balisage, protocole sanitaire, nation apprenante, continuité pédagogique, présentiel, distanciel, distanciation sociale! (On préférera distanciation physique plus adapté à l'idée que l'on se fait du vivre ensemble.) Un vocabulaire aussi creux que l'absence de masques et de gel hydroalcoolique parfois pendant de longues semaines...

Et puis la pression des parents qui se fait sentir... après le « je vous admire, jamais je n'aurais pensé que c'était si difficile le métier d'enseignant » on sent les crispations revenir sous la pression des employeurs des dits parents mais aussi à cause de la communication du Président puis du Ministre Blanquer qui encourage les parents à penser que si le Président dit « On réouvre toutes les écoles le 22 juin normalement »... c'est ce qui va se passer ! Mais encore une fois JM Blanquer, plus occupé à courir les plateaux télé qu'à produire les textes officiels sur lesquels les équipes pourraient s'appuyer, oublie le règlement : le dernier protocole sanitaire n'est communiqué aux écoles que le mercredi 17 juin au soir, soit 2 jours avant la fameuse reprise « à la normale » du 22 juin. Et le décret rendant conforme à la hiérarchie des normes la rentrée du 22 juin sort... le 22 juin !

Et cela ne s'arrête pas là : sûrement un peu pour masquer son incurie et beaucoup pour suffisamment discréditer toute une profession qui s'est mobilisée et adaptée de manière remarquable pour que le refus de la revaloriser passe auprès de l'opinion publique, JM Blanquer continue son entreprise de « prof bashing » en laissant tranquillement les propos des soi-disant chroniqueurs de chaîne d'info continue mais aussi le service public dézinguer ceux qui incarnent l'institution, les enseignants !

Depuis la mi-mai, ce sont des équipes et des directrices et directeurs au bout du rouleau, épuisés sûrement mais surtout meurtris par tous les conflits de valeur et le dénigrement que l'institution vient de leur faire vivre.

Peu à peu des projets prennent forme du côté du ministère : nation apprenante, vacances apprenantes, mise en place des 2S2C, évaluation à la rentrée ... JM Blanquer profite de la crise pour avancer les pions que les mobilisations enseignantes lui ont envoyés à la figure. Cependant, dans sa sinistre destruction du service public d'éducation pour l'offrir à la loi du marché, il semble de plus en plus isolé. Des informations fuient du climat délétère au Ministère, des hauts fonctionnaires signent anonymement une tribune pour dénoncer l'entreprise systémique de libéralisation que JM Blanquer souhaite imposer à l'Education nationale. Même le puissant syndicat des chefs d'établissement de l'UNSA tire publiquement la sonnette d'alarme !

Mais isolé en son château ou en représentation sur des plateaux télé où on ne lui oppose aucune contradiction, notre Ministre, comme Louis XIV à Versailles en son temps, ignore ceux qui protestent et grondent.

Au bout du compte l'école d'après c'est :

- aucun moyen supplémentaire dans l'académie de Créteil pour les ouvertures de classe et l'allègement des effectifs ;

- une nouvelle loi sur la direction d'école transformant les postes de directions en postes à responsabilités sur lesquels les personnels sont nommés pour une durée déterminée, éventuellement renouvelable. Un emploi fonctionnel qui se définit par ses modalités de recrutement, ses missions, ses conditions d'accès et de rémunération propres permettant toutes les adaptations possibles, à l'appréciation des DASEN mais aussi des situations locales.

- une mise en œuvre massive de la loi Dussopt et la fin des prérogatives des élus des personnels en CAPD et CHSCT

- toujours plus d'injonctions déconnectées de la réalité des écoles et de la complexité de l'acte d'apprendre

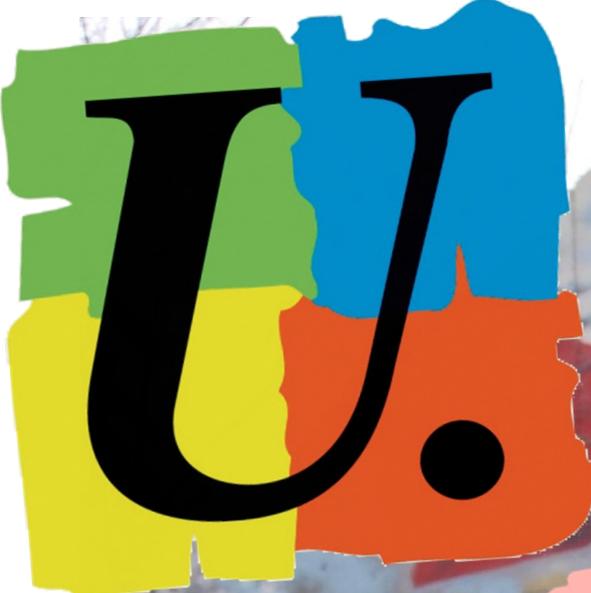
JM Blanquer devrait pourtant se méfier : l'explosion des risques psycho-sociaux sous son Ministère et plus encore dans cette période de crise sanitaire, le fort retentissement chez chacun d'entre nous des suicides de nos collègues et la désinvolture avec laquelle le Ministère traite ces questions laissent craindre la multiplication des démissions et vont contribuer à toujours plus détourner les jeunes diplômés des concours de recrutement. Le « prof bashing » risque d'accentuer encore le phénomène.

C'est à croire qu'il le fait exprès pour justifier toujours moins d'ouverture de postes ... et toujours plus de recours aux contractuels !

Nous allons avoir dès la rentrée, en espérant que la situation sanitaire le permette, à mener des luttes essentielles pour sauver l'école républicaine et imposer le projet d'une école émancipatrice pour toutes et tous nos élèves !

■ Cécile Quinson, Marion Fouret

Fédération Syndicale Unitaire du 94
EP A, SNASUB, SNEP, SNEPAP, SNEC, SNEsup, SNETAP, SNICS, SNPES-PJJ, SNIPIEN, SNUAS-FP, SNUITER, SNUEP, SNUipp, SNUPPDEN



FSU du Val-de-Marne
Bulletin n°125
Mars 2020

Mackron !
Retire ton plan !
en grève et en manif le 31 mars



F.S.U
Ile de France
Services publics :
des missions
ANI - Pacte de responsabilité - Réduction des dépenses publiques

au service de
l'intérêt général
STOP! Faites le choix des solidarités, de l'égalité, pas de la fine

Edito

Alors que le débat sur la réforme des retraites se poursuit à l'Assemblée Nationale sur la loi organique, la mobilisation sociale contre ce projet continue pour en obtenir le retrait. Elle est toujours soutenue par une large majorité de l'opinion publique. Bien qu'en congés, de nombreux collègues ont participé aux initiatives organisées sur leurs lieux de vacances.

Les débats écourtés par le 49.3 à l'Assemblée ont témoigné chaque jour davantage de l'impréparation de cette réforme et ont fait la preuve de son caractère injuste et profondément régressif. Aucune réponse satisfaisante n'est apportée à la lourde perte programmée sur les pensions dans la Fonction Publique, des agents territoriaux aux personnels de l'éducation nationale.

En affirmant qu'il était impossible constitutionnellement d'inscrire dans la loi une revalorisation des enseignants et des chercheurs, le Conseil d'Etat a fait la preuve que le ministre, ancien professeur de droit constitutionnel, les balade. Comment accorder alors la moindre crédibilité aux nouvelles annonces sur les salaires des enseignants de Jean-Michel Blanquer ? De plus, ces annonces ne compenseront absolument pas la perte au moment du départ à la retraite. Il ne s'agit pas d'une "revalorisation" car ces primes sont conditionnées à de nouvelles augmentations du temps et de la charge de travail (remplacement des collègues, formations obligatoires pendant les vacances...). Ces annonces sont par ailleurs totalement impréparées ou relèvent de l'enfumage : dans deux des quatre *scenarii* proposés par le ministère, l'attribution de cette "prime d'attractivité" crée une inversion de carrière pour les professeurs certifiés et assimilés, c'est-à-dire qu'elle conduit à ce qu'un personnel de cette catégorie voit sa rémunération diminuer lors d'un changement d'échelon !

Dans ce contexte, le gouvernement a utilisé l'article 49.3 de la Constitution qui permet l'adoption de la loi sans vote du parlement. Un tel passage en force est une nouvelle preuve du mépris gouvernemental pour le fonctionnement de la démocratie sociale et parlementaire. Il s'agit pourtant d'une réforme qui bouleverse profondément le modèle social français hérité de la Libération et engage les générations à venir. La brutalisation des procédures parlementaires ressemble donc davantage à une manœuvre politicienne avant les élections municipales dont l'issue est incertaine pour la majorité présidentielle. Cependant la bataille est loin d'être finie et la phase parlementaire se poursuivra au moins jusqu'à l'été.

Dans le second degré, la mise en application de la réforme du lycée et du bac témoigne de la même volonté de passer en force au mépris de la réalité du terrain et contre l'avis très majoritaire des personnels et des lycéens. Les luttes contre les épreuves communes de contrôle continu (E3C) continuent dans le Val-de-Marne : lycées bloqués, grèves, rassemblements et manifestations, rendant risibles les mensonges du ministre qui, sur France Info, a évoqué une mobilisation minoritaire et "*dans le Val-de-Marne des mairies, souvent communistes, qui ont l'habitude d'affréter des cars, de financer le fait que des personnes aillent protester, bloquer des établissements*"...

Dans les universités, le projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) constitue une nouvelle étape de la destruction des Services Publics en instaurant partout la compétition, en précarisant les personnels et en cherchant à réduire l'investissement dans la recherche.

Face à ces attaques coordonnées et alors que dans de nombreux secteurs des luttes historiques continuent, il est essentiel de construire une mobilisation la plus large possible, tous ensemble et tous en même temps, par la grève et les manifestations du 31 mars prochain pour obtenir le retrait de la contre-réforme des retraites.

■ Catherine Anglesio

Paris, 5 décembre...



Créteil, 6 décembre, manifestation entre l'Eglise et la Préfecture



Créteil, 6 décembre, AG interpro



Paris, 17 décembre, à République, la foule est dense.



Thiais, 10 janvier, manifestation départementale entre le dépôt RATP et la gare de Villeneuve-Saint-Georges



Le centre commercial « Thiais village » et le magasin Ikéa sont envahis : « public, privé, mêmes combats » !



On compte plusieurs centaines de CRS, selon les manifestants...



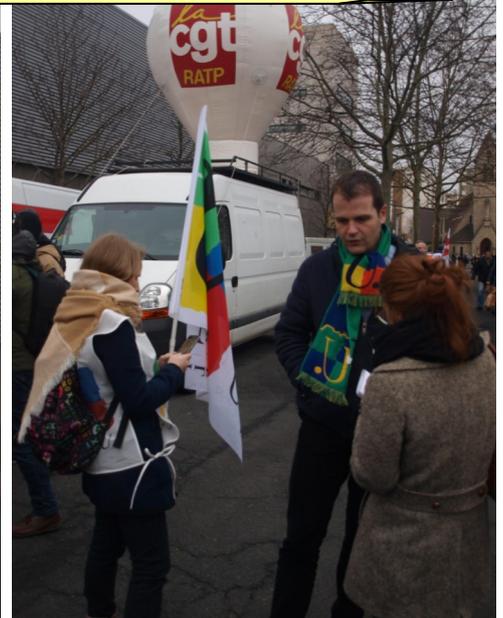
15 janvier, première « retraite aux flambeaux » du Val-de-Marne à Créteil. On défile dans le quartier du Mont-Mesly.



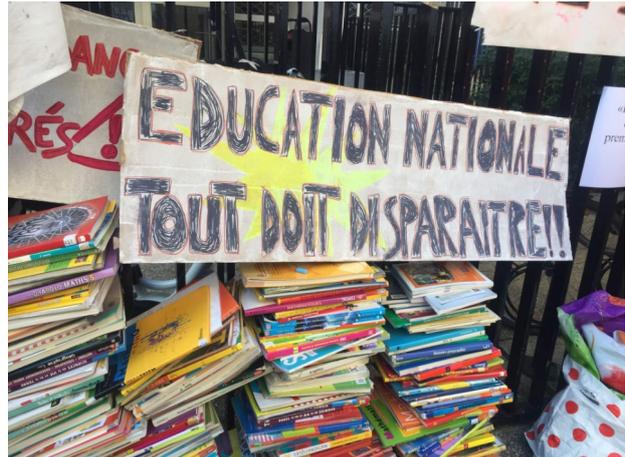
Le 23 plusieurs autres sont organisées dans le 94. Ici à Ivry.



13 janvier, au dépôt de Vitry, rassemblement en solidarité avec les camarades grévistes de la RATP menacés d'être sanctionnés



22 janvier, devant le rectorat de Créteil, les profs déposent leurs outils de travail (obsolètes)





E3C : alerte rouge

Dans notre département, la question des E3C a été particulièrement problématique à tel point que le ministre, Jean-Michel Blanquer a évoqué le cas sur France Info, estimant que les mairies communistes étaient responsables du blocage des épreuves, notamment à Ivry et Vitry. Cette intervention a déclenché une série de réactions d'incompréhensions et d'indignations. Que s'est-il donc passé dans le 94 ?

Revenons à la base du problème : la réforme du lycée, imposée contre l'avis des professeurs et après un mouvement important l'an dernier a débouché sur la grève des surveillances et sur la rétention des notes du Bac. Celle-ci prévoit l'organisation à deux reprises durant l'année de première d'Épreuves Communes de Contrôle Continu (les fameuses E3C), qui, combinées à de nouvelles épreuves d'E3C en terminales représentent 30% de la note finale du Bac.

Dès le début de l'année, l'organisation de ces épreuves ressemble à une usine à gaz. Rappelons que le but était de simplifier le Bac ! Choix des sujets impossibles car l'ouverture de la banque de sujets est décalée deux fois, certaines matières ne trouvent pas de sujets qui correspondent à ce qu'ils ont traité entre septembre et janvier, élèves stressés car impréparés (ils ont suivi une seconde avec le programme de l'ancien bac...). À cela s'ajoutent les conditions de passage (un seul surveillant par salle, problème de fuites des sujets, calculatrice en mode examen ou non) et de corrections (les copies sont dématérialisées et doivent être corrigées sans équipement informatique dédié et pour une rémunération modique). Enfin, sans que cette liste soit exhaustive, le fond du problème : le bac n'est plus national, les élèves composant sur des sujets choisis localement, c'est donc la porte ouverte aux inégalités.

Le résultat ne se fait pas attendre : les professeurs protestent, certains ne choisissent pas les sujets malgré les pressions de la hiérarchie et au moment de la passation des épreuves, un mouvement de contestation des professeurs et des élèves débute dans le Val-de-Marne.

Dès le début de la période, les E3C sont annulées à Christophe Colomb à Sucy-en-Brie et fortement perturbées à Guillaume Apollinaire à Thiais. Quand les épreuves ont lieu, cela se passe, souvent après un premier report et mal : présence des forces de l'ordre à Louise Michel à Champigny-sur-Marne, seule une partie des élèves compose (deux tiers des premières refusent de rentrer au lycée Gutenberg de Créteil), menace de mettre un zéro aux élèves absents et remplacement des collègues grévistes par des personnels administratifs et de surveillance.

La contestation des élèves et des enseignants est particulièrement forte à Ivry et Vitry, les élèves de Romain Rolland obtiennent un premier report des épreuves qui ont finalement lieu les lundi 3 et mardi 4 février en même temps que les autres lycées du district (Fernand Léger, Jean Macédoine et Chérioux). Les quatre lycées sont bloqués par les élèves avec une forte présence d'adultes (enseignants mobilisés contre les E3C, parents d'élèves, élus) qui craignent l'intervention des forces de l'ordre. Les épreuves sont reportées aux jeudi et vendredi de la même semaine et sont à nouveau bloquées. Au bout de deux échecs et après avoir répété qu'ils ne souhaitaient pas un nouveau report, les professeurs, les parents et les élèves apprennent à la rentrée que les E3C sont à nouveau organisées les 2 et 3 mars. Les enseignants apprennent également que le recteur s'est déplacé à Romain Rolland, convoquant, sans respecter le code de l'éducation, un CVL (Conseil de la Vie



Lycéenne) surprise pour interroger les élèves sur leurs motivations et pour leur expliquer le bienfait de cette réforme sans rencontrer les personnels normalement élus au CVL.

■ Nul besoin de faire une consultation nationale des enseignants : la réforme du lycée accroît la dégradation des conditions de travail et d'apprentissage des élèves (même l'inspection générale le reconnaît dans son dernier rapport). Les professeurs sont mal payés, pas entendus et en première ligne en ce qui concerne la réforme des retraites. Les lycées du 94 dans lesquels les E3C se sont mal ou pas passées ne sont pas une portion négligeable ou un 0,1%, ils sont représentatifs du malaise instauré par cette réforme libérale qui ne cherche qu'à diminuer le budget de l'éducation (tous les lycées du Val-de-Marne ont perdu en moyenne une cinquantaine d'heures sur leur DHG cette année). Les élèves ont bien compris l'objectif de cette réforme, ils ne sont pas, comme aiment à le répéter le recteur et le ministre, instrumentalisés par leurs professeurs ou les élus communistes, ils sont juste d'accord avec une grande majorité de leur enseignants. Enfin, ils ne demandent pas que la seule réponse apportée soit l'intervention des forces de l'ordre pour débloquer les lycées, ils veulent être écoutés et entendus, tout simplement.

■ Caroline Quiniou

Colère

dans l'enseignement supérieur et la Recherche

En 2020, l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) c'est : 35 % de précaires (le plus haut taux de toute la fonction publique d'État), plus de 130 000 vacataires payés en dessous du SMIC, un salaire moyen des enseignants chercheurs à 63 % de la moyenne européenne, 3 650 postes supprimés dans la recherche publique entre 2012 à 2016, 1523 postes d'enseignants de moins dans l'enseignement supérieur public entre 2014 et 2018 pour 160 000 étudiants en plus, des financements insuffisants année après année, des appels à projets qui représentent en moyenne 65 % des budgets de fonctionnement des laboratoires, un investissement dans la recherche publique plafonnant à 0,78 % du PIB, un investissement dans l'enseignement supérieur qui plafonne à 1,44 % du PIB.

Cette situation est le résultat d'une transformation engagée depuis près de vingt ans de transformation de l'Enseignement Supérieur et la Recherche. En 2005 avec la création de l'Agence Nationale de la Recherche c'est la mise à bas du financement récurrent des laboratoires par des financements sur projet. En 2006 la loi dite « Pacte pour la Recherche » introduit une porosité entre public et privé. En 2007 la loi dite Loi Relative aux Libertés des Universités (LRU), sous couvert d'autonomie des universités, conduit à un changement de statuts des personnels et les soumet aux lois du marché. Ces dernières années, le renforcement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et des Partenariat Public Privé (PPP) a amplifié l'assujettissement de la recherche publique à la recherche privée et l'assèchement de la recherche fondamentale. À chacune de ces attaques les organisations syndicales ont réussi à freiner ces projets de marchandisation des savoirs.

Pour répondre aux pressions des forces libérales, le gouvernement entend aujourd'hui réactiver ce processus de marchandisation. Il a mis en chantier depuis plusieurs mois une nouvelle Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Il a confié à trois groupes de travail la mission de faire des propositions. Les « solutions » avancées dans les trois rapports des groupes de travail sont les suivantes :

1. Pour le « Financement de la recherche » elles aggraveraient la situation avec

- Augmentation du recours au financement de la recherche par appels à projets.
- Renforcement des agences de moyens et de contrôle composées de membres nommés.
- Poursuite de la concurrence entre les universités par des dotations inégalitaires et inéquitables.
- Création d'un Conseil stratégique de la recherche et de l'innovation (CSRI).

2. Pour l' « Attractivité des emplois et des carrières scientifiques » c'est la précarisation accrue et la promotion d'une minorité « méritante » :

- Création d'un contrat de mission scientifique pour embaucher à titre temporaire au-delà du plafond de six ans qui s'applique actuellement dans la fonction publique.
- Création de chaires d'excellence juniors (*tenure tracks*) : période précaire de plusieurs années avant de pouvoir envisager une titularisation.
- Contournement des structures paritaires de nominations des enseignants par des dispenses de qualification pour les « universités d'excellence ».
- Remise en cause de la référence aux obligations statutaires de service...

3. Pour « Recherche partenariale et innovation » l'objectif est de mettre la recherche publique sous la coupe des intérêts privés :

- Réduire la recherche à l'innovation et l'incarner dans quelques « grands défis ».
- Faire profiter les entreprises privées de la force de recherche publique.
- Exposer les doctorants au monde de l'entreprise (stages et formations).
- Financer les chercheurs avec des primes.

A partir de ces préconisations la ministre propose dans le projet de loi un recrutement à deux SMIC pour les enseignants chercheurs et les chercheurs mais une baisse de 30% de leurs pensions, 26M€ pour ce recrutement et 92M€ pour revaloriser l'ensemble des salaires c'est-à-dire moins que les pertes dues à l'inflation et à la non-compensation du GVT (glissement vieillesse technicité), pas de recrutement de titulaires ni de rattrapage des pertes de salaires pour toutes et tous, une augmentation du budget des agences de moyens et du recours aux appels à projets pour mettre en concurrence les établissements, les équipes et les individus, le développement de la précarité via la création d'un contrat de mission scientifique (CDD sans limite) et des chaires de professeurs juniors (*tenure tracks*), le financement de la recherche orienté vers l'innovation et la sous-traitance de la recherche privée...

Le SNESUP-FSU s'oppose et propose

- contre l'évaluation de la recherche via des indicateurs quantitatifs et productivistes.
- contre la mise en concurrence des individus, des équipes, des laboratoires, des disciplines.
- pour relever significativement les financements de base des laboratoires.
- pour le maintien et le développement des liens entre la formation et la recherche.
- pour une revalorisation des salaires de toutes et tous.
- pour redonner du temps aux enseignants chercheurs avec une diminution des obligations de service.
- pour un plan de recrutement de 60 000 titulaires sur 10 ans (BIATSS, E, EC et C).
- pour une hausse décisive du budget de la recherche (+ 10 milliards d'euros sur dix ans) et de l'enseignement supérieur (+ 20 milliards d'euros sur 10 ans).

Le 5 mars l'enseignement supérieur et la recherche s'est arrêté répondant à l'appel à la grève, aux manifestations, rassemblements et actions collectives proposées par l'intersyndicale de l'Enseignement Supérieur et la Recherche.

Dossier complet sur le site du SNESUP-FSU



Face aux restrictions budgétaires **Bloquons la rentrée !** dans le second degré

- Dans le second degré, le confinement mais aussi la sortie chaotique de cette période ont montré une série de dysfonctionnements majeurs dans notre système éducatif : professeurs devant s'équiper et se former eux-mêmes à l'enseignement à distance, élèves également mal équipés malgré l'ordival en collège, injonctions contradictoires de la part du ministère, du rectorat et des chef.fe.s d'établissement en ce qui concerne la reprise, le brevet des collèges ou le bac. En pleine crise sanitaire, les organisations syndicales et de parents d'élèves du Val-de-Marne avaient demandé à la DASEN un plan d'urgence pour organiser au mieux la rentrée lors du CDEN du 24 avril mais qu'en est-il aujourd'hui alors que la rentrée se prépare dans les collèges et les lycées de notre département ?

■ La situation dans le second degré s'annonçait déjà difficile avec la suppression de 19 ETP (Equivalent Temps Plein) pour les collèges dans la 1ère version de la DHG globale en février avec d'abord une diminution d'effectifs puis finalement une augmentation. Il est évident que, dès le départ, cette dotation était sous-calibrée. La crise de la Covid semble avoir amplifié le phénomène et modifié les choix des familles.

Le SNES-FSU 94 a recensé une dizaine de collèges avec des problèmes d'effectifs graves liés à des fermetures de classes, des refus d'ouvertures et même des refus de dérogations (y compris pour des rapprochements de fratries) qui auraient pourtant permis des ouvertures. Le résultat est sans appel avec des classes qui dépassent les 30 élèves (surtout sur le niveau de 6ème) dans les collèges, par exemple, de Chennevières, de Mandres, du Plessis-Trévisse ou du Kremlin Bicêtre.

En lycée, l'application de la réforme en Terminale a des conséquences lourdes avec des baisses de DHG jusqu'à 50 heures par semaine et une organisation impossible à mettre en place.

Nous avons accompagné beaucoup d'établissements en audience ces deux dernières semaines et aucune réponse positive n'a été donnée aux équipes, comment se contenter des réponses données par l'Inspection d'Académie ou le rectorat. Il est proposé pour les collèges d'attendre les inscriptions définitives en collège pour ouvrir des classes alors que les seuils dépassent les 33 en 6ème dans certains endroits et pour les lycées de fermer des spécialités artistiques ou des options qui font pourtant la richesse de certains de nos établissements. Le message est clair en tout cas : c'est la restriction budgétaire qui prime dans l'éducation et non le bien-être des élèves ni l'ouverture culturelle. Avant de faire des vacances apprenantes ou des devoirs faits, il serait plus important de mettre des enseignants devant les élèves dans de bonnes conditions.

Le SNES-FSU 94 organise une opération « bloquons la rentrée dans le 94 », un préavis de grève départemental a déjà été déposé du 31 août au 3 septembre et nous proposons aux établissements de faire remonter des préavis locaux avant la sortie des classes. Vous pouvez suivre cette opération en direct sur notre fil Twitter SNES-FSU 94 @snes94.